CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE HÔTELS CLUB MMV

hiver 2010

DISPOSITIONS GENERALES
Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par les articles R 211-5 à R 211-13 du code du tourisme.

I - CONDITIONS D'ACCUEIL en Hôtel Club :

Tous nos établissements sont non fumeurs.

LES DATES D'OUVERTURE pour la saison sont indiquées sur les pages tarifs de la brochure.

LES SEJOURS "SEMAINE" en pension complète :
7 jours/7 nuits : samedi pour le dîner (attribution des chambres à partir de 18h) au samedi pour le petit-déjeuner (libération des chambres pour 9h. 7 jours/6 nuits : du dimanche petit-déjeuner (attribution des chambres à 14h) au samedi dîner (libération des chambres à 9h). 6 jours/6 nuits : hors vacances scolaires - du dimanche dîner (attribution des chambres à 18h) au samedi petit-déjeuner (libération des chambres à 9h). 5 jours/4 nuits : hors vacances scolaires - lundi déjeuner (attribution des chambres à 12h) au vendredi déjeuner (libération des chambres à 9h).

LES HEURES D'ARRIVEE : Les vacanciers ne peuvent accéder aux établissements avant 7h30 le matin afin de respecter le repos des vacanciers déjà résidents.

LES CHAMBRES ne sont pas composées systématiquement de lits matrimoniaux. Les chambres de 4 personnes sont le plus souvent composées d'un ensemble de 2 lits superposés et de 2 lits jumeaux ou d'un lit double.

LES PRESTATIONS : Il est recommandé de se reporter au descriptif des prestations de l'établissement souhaité. Pour le détail des prestations Hôtel Club, reportez-vous aux pages 5 à 16 de la brochure Hiver 2010. Le choix des prestations doit être précisé à la réservation, il n'est pas possible de le modifier en cours de séjour.

ESPACE DÉTENTE (réservé aux adultes) : Cette prestation est proposée selon les établissements. Pour une bonne hygiène et pour votre sécurité elle est soumise à une règlementation spécifique. L'accès à l'Espace Détente se fait sur réservation auprès de la réception. Tout manquement au respect du règlement intérieur de l'Espace Détente pourra donner lieu à l'interdiction d'accès à cet espace. Le port du maillot est obligatoire, le port de sandales anti-glisse est fortement conseillé, les téléphones portables sont interdits. Les mineurs ne sont pas admis dans l'Espace Détente.

LES SERVICES ENFANTS : L'accès gratuit au Club Ado est réservé aux clients ayant réservé au moins une semaine de séjour complète. L'accès gratuit au MINI CLUB est proposé pour tous types de séjours (en fonction des disponibilités). L'accès au BABY CLUB payant est limité au nombre de places disponibles dans chaque établissement sur réservation prioritairement. Sauf dans le cas où ils sont expressément confiés à nos animateurs, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. Pour leur propre sécurité, les enfants présentant des allergies alimentaires devront être pris en charge par leurs parents au moment des repas et des goûters.

LES ANIMAUX : L'accueil des animaux domestiques n'est pas possible dans les Hôtels Club.

ACTIVITÉS : Toutes les informations concernant les activités culturelles ou sportives qui nous sont transmises par les Offices de Tourisme des stations, ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

II - PRIX :

LES TABLEAUX DE PRIX sur les pages tarifs contiennent l'indication des prestations comprises dans les prix proposés. Les prix ont été établis en euros, au 1er Mars 2009 en fonction des tarifs hôteliers et des conditions économiques en France. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification de prix.

LES PRESTATIONS RETENUES au moment de la réservation sont dues dans leur intégralité. Toute prestation non consommée n'est pas remboursable.

LES TAXES DE SEJOUR collectées pour le compte des municipalités, ne sont pas comprises dans nos tarifs. Elles sont à régler sur place en sus.

LES REDUCTIONS ENFANTS : Les tranches d'âge pour les enfants sont calculées en fonction du jour anniversaire de l'enfant, au 1er jour du séjour (ex : l'enfant né le 07.02.98 pour un séjour commençant le 07.02.2010 a 12 ans au 1er jour du séjour et paye pour la catégorie "adulte et enfant à partir de 12 ans").

Les tarifs dégressifs enfants ne sont valables que si ceux-ci partagent la chambre de 2 adultes. Ces tarifs spéciaux ne sont pas cumulables avec d'autres offres spéciales.

Si vous avez un enfant dont le séjour ne vous a pas été facturé ("Hébergement gratuit"), les prestations consommées devront être réglées sur place, en sus.

Dans le cas d'une inscription "mono parentale", l'enfant devant payer le tarif adulte bénéficie d'une réduction spéciale de -15% en période de vacances scolaires de février et de -25% pour toutes les autres périodes sur la base du tarif pension complète adulte et enfant de plus de 12 ans.

Dans le cas de gratuités offertes pour les enfants, la gratuité est limitée à 2 enfants maximum de moins de 12 ans partageant la chambre de 2 adultes et plus de 12 ans payants.

LE TARIF SINGLE : quand le planning le permet, il est possible d'obtenir une chambre pour une personne avec un supplément single de 40 % sur le tarif sur la base du tarif pension complète adulte et enfant de plus de 12 ans.

LOCATION DE MATERIEL DE SKI : La location de matériel de ski à tarifs préférentiels chez les partenaires MMV n'exclut pas la possibilité d'une demande de caution pour tout matériel loué. Le montant de cette caution peut être variable selon les prestataires, la durée et la gamme de matériel loué.

III - FRAIS DE DOSSIER :
Les frais de dossier sont obligatoires et à régler en totalité lors de la confirmation de la réservation.
Pour les séjours à partir de 5 nuits : 25 € / dossier. Pour les séjours jusqu'à 4 nuits inclus : 15 € / dossier. (Un dossier ne peut excéder 15 personnes).

IV - CONDITIONS DE PAIEMENT :
30% d'acompte versés à la réservation. Le solde de la facture doit être versé au plus tard et sans rappel UN MOIS AVANT LE DEBUT DU SEJOUR. Les inscriptions acceptées dans le mois qui précède le début du séjour doivent être accompagnées du montant total de la réservation. MMV se réserve le droit de disposer, sans avis préalable, des places des clients qui n'auraient pas versé la totalité du montant de leur séjour à l'expiration des délais demandés ; il sera alors fait application des conditions générales d'annulation correspondantes.

V - RECLAMATIONS :
Toute réclamation sera jugée recevable uniquement sur présentation de justificatifs écrits. MMV demande à sa clientèle en cas de difficultés rencontrées lors d'un séjour (suppléments demandés par un prestataire sur place, retards, etc.) de faire constater les faits par écrit par les autorités ou le représentant de l'organisateur technique. Toute réclamation n'est recevable que si elle est signifiée par écrit au plus tard dans les huit jours suivant la date de fin des prestations. Les réclamations sont à adresser en recommandé avec accusé de réception.

VI - FRAIS DE RECOUVREMENT TARDIF :
En cas de dépassement des dates de versement prévues, des frais seront facturés sur la base de 80 euros minimum par dossier de séjour.

VII - CONDITIONS DE MODIFICATION :
1) Pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour des cas de force majeure, MMV peut être amené à supprimer tout ou partie des prestations prévues ou à déplacer un séjour. Dans ce cas, différentes solutions de remplacement dans une station et un équipement équivalent seront proposées. S'il n'y avait pas de solution de remplacement possible, le remboursement des sommes correspondantes versées, ainsi que de toutes les prestations nécessitant un pré-paiement (transport, forfait remontées mécaniques...) dégage MMV de toute responsabilité, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
2) L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.
3) Dans le cas d'une modification ultérieure (prestation, effectif,...) de la réservation initiale, du fait de l'acheteur, des frais de traitement seront facturés sur la base de 10 euros par modification.
4) Dans le cas d'une réservation confirmée par Internet via le moteur de réservation automatique Résa Web MMV, toute modification ultérieure à la dite réservation entraînera l'annulation de la gratuité des frais de dossier.

VIII - RESPONSABILITE - ASSURANCE :
MMV a souscrit un contrat de Responsabilité Civile de type "hôtelier". Cependant, il est recommandé aux vacanciers d'être assurés personnellement en matière de responsabilité civile. En cas de perte, de vol d'objets personnels ou de dégâts causés aux tiers dans les établissements de séjour, la responsabilité de MMV ne peut être engagée au-delà des dispositions légales.

X - FRAIS D'ANNULATION :
Par annulation sont entendues : l'annulation pure et simple du séjour ou toute modification portant sur la date ou le lieu de séjour ainsi que sur une baisse d'effectif. Les frais d'annulation seront toujours ceux mentionnés selon les barèmes suivants pour tous les produits du catalogue et des prestations complémentaires.

XI - Pack HORIZON - ASSURANCE/ASSISTANCE :

Pour votre sécurité, MMV a conclu auprès d'AXA assistance une assurance/assistance comprenant les garanties suivantes : Garantie Annulation de séjour pour TOUTES CAUSES JUSTIFIEES avec une franchise de 40 €, Garantie Interruption de séjour (et prestations terrestres non uilisées) au prorata du temps restant. Garantie d'Assistance (Rapatriement médicale de l'assuré, en cas de maladie ou d'accident grave de l'assuré, rapatriement du corps en cas de décès, Frais médicaux, hospitalisation sur le lieu de séjour…) et pour les séjours à la montagne les frais de recherche et de secours, location de ski de remplacement en cas de bris de ski. Les conditions générales du contrat vous seront envoyées avec votre confirmation d'inscription (elles sont consultables sur www.mmv.fr). Pour en bénéficier, vous devez impérativement y souscrire lors de votre confirmation de réservation.. Les garanties d'assurance sont valables avant, pendant et après le séjour, à l'exclusion du transport aller/retour et des accidents de voiture. La souscritpion du dit contrat est individuelle.

LES TARIFS :
Pour les séjours de 5 à 7 nuits en Hôtel Club : 25 € pour les personnes de 12 ans et + ; 15 € pour les enfants de 2 à - 12 ans.
Pour les séjours jusqu'à 4 nuits en Hôtel Club : 17 € pour les personnes de 12 ans et + ; 10 € pour les enfants de 2 à - 12 ans.

QUE SE PASSE T-IL EN CAS D'ANNULATION ?
AXA ASSISTANCE vous adressera directement vos frais d'annulation sur demande expresse et écrite de votre part. Les frais de dossier, de visa ainsi que la prime d'assurance ne sont pas remboursables. Par ailleurs, il vous sera retenu une franchise de 40 €.

QUE FAIRE SI VOUS ETES CONTRAINT D'ANNULER VOTRE SEJOUR ?
Vous, ou un membre de la famille, devez avertir MMV par courrier de votre annulation dès la survenance de l'événement garanti empêchant votre départ. Après la déclaration de votre annulation auprès de MMV, vous devrez aviser AXA ASSISTANCE dans les 5 jours ouvrables par courrier en recommandé avec avis de réception.Ce courrier doit comporter impérativement les informations suivantes : vos nom, prénom, adresse, votre numéro de contrat MMV et le motif précis motivant votre annulation AXA ASSISTANCE, une fois votre courrier réceptionné, vous adressera, un dossier à constituer.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES CAUSES VOUS DONNANT DROIT A CE REMBOURSEMENT ?
- En cas d'accident corporel grave, maladie grave ou de décès ou hospitalisation de vous-même, de votre conjoint de droit ou d'une personne de votre famille ; de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels, de licenciement, de complication de votre état de grossesse, de votre convocation administrative, si vous devez être convoqué à un examen de rattrapage ; de changement de situation professionnelle, de vol à votre domicile ou locaux professionnels, de suppression par votre employeur, de vos congés payés...
- en cas de défaut ou d'excès d'enneigement uniquement dans les stations situées à plus de 1 500 mètres d'altitude, entre le 15 décembre et le 15 avril et entraînant la fermeture de plus des 2/3 des remontées mécaniques, normalement en service sur le site de votre séjour, pendant au moins 2 jours consécutifs dans les 5 jours qui précédent votre départ CF. conditions générales auprès de nos conseillères à la centrale de réservation ou sur www.mmv.fr.

SI VOUS DEVEZ INTERROMPRE VOTRE SEJOUR :
En cas d'événement d'urgence nécessitant notre intervention, la demande sera initialisée par nos équipes sur place (ou vous même le cas échéant) par téléphone auprès d'AXA Assistance. Dans le cas d'un rapatriement médical, AXA ASSITANCE vous remboursera votre séjour au prorata du temps restant. Vous serons également remboursées les prestations terrestres (achetées lors de l'inscription) telles que vos cours de ski, votre location de matériel ou votre forfait de remontées mécaniques au prorata du temps restant non utilisé. Et ce sur la base de COURS DE SKI 20€/jour max, LOCATION MATERIEL DE SKI 20€/jour max, FORFAIT DE REMONTEES MACANIQUES 30€/jour max.
Vous devrez obtenir un accord préalable de l'assureur avant d'entreprendre toute action et/ou engager toute dépense .
Cet accord préalable est matérialisé par la communication d'un numéro de dossier qui vous permettra de bénéficier des garanties de la présente convention et de prétendre au remboursement des frais que vous auriez engagés.

VOUS ETES EGALEMENT ASSISTE PENDANT VOTRE SEJOUR ?
Vous êtes accidenté, nous vous assurons un rapatriement médical Le transfert vers l'hôpital ou votre domicile ainsi que le retour des membres de la famille.Vous êtes hospitalisé plus de 5 jours suite à un accident, nous acheminons un proche. Suite à un rapatriement vous êtes immobilisé plus de 5 jours seul à votre domicile, une aide ménagère vous sera proposée. Vous êtes accidenté sur piste ou hors piste, les frais de traîneau, de recherche en montagne et d'hélicoptère sur piste sont couverts. Vous êtes hospitalisé suite à un accident, nous remboursons les frais médicaux (en complément de tout régime de prévoyance) à concurrence de 2290€ maximum. Vous êtes accidenté et vous êtes dans l'impossibilité de skier, Remboursement du forfait, des cours de ski et location de ski. Votre paire de skis se brise suite à un accident en station, prise en charge de la location d'une paire de remplacement.

XII - ANCV / CHEQUES VACANCES :
Les séjours MMV sont agréés pour accepter les chèques vacances.

XIII - DROIT DE RÉTRACTATION :
Vous êtes informé que, en application de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, l'ensemble des Prestations proposées sur le Site par mmv.fr n'est pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation.
En conséquence, les Prestations commandées sur le Site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Générales et/ou dans les Conditions Particulières applicables.

CALENDRIER DE CALCUL DES FRAIS D'ANNULATION RETENUS PAR MMV ET DE LEUR REMBOURSEMENT ÉVENTUEL

Date d'annulation	Somme retenue par MMV (1)	Remboursement en cas de sous-cription au Pack Horizon
Plus de 60 jours avant la date du début du séjour	80 euros de frais d'annulation	Remboursable à l'exception des Frais de Dossiers, du Pack HORIZON et de la franchise d'une valeur de 40 euros d'AXA Assistance
De 60 à 46 jours avant la date du début du séjour	30% du prix du séjour	
De 45 à 31 jours avant la date du début du séjour	50% du prix du séjour	
De 30 à 16 jours avant la date du début du séjour	75% du prix du séjour	
De 15 à 2 jours avant la date du début du séjour	100% du prix du séjour	
La veille du séjour et non présentation à l'arrivée, interruption du séjour, retour anticipé	100% du prix du séjour	

(1) en sus des frais de dossier et du Pack HORIZON non remboursables.

Mer Montagne Vacances

SA au capital de 40170,31 €
51, avenue France d'Outremer - B.P. 39
06701 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX

RCS Antibes B 410 964 027 (97B 128)

LI.006.97.0007

Garanties financières délivrées par L'APS*,
15 avenue Carnot 75017 PARIS

Garanties RC délivrées par AXA France IARD,
1 Place Victorien Sardou 78161 MARLY LE ROI CEDEX
Montant de la garantie : 2 161 423 €/an

*Association Professionnelle de Solidarité du tourisme